

/FE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-149 du 22 Avril 1983

chargeant le Camarade Grégoire AGBAHE,
Ministre du Tourisme, de l'Artisanat
et des Loisirs de l'intérim du Cama-
rade Amidou BABA-MOUSSA, Ministre
de l'Information et de la Propagande
pour compter du 23 Avril 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
la Loi N°83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

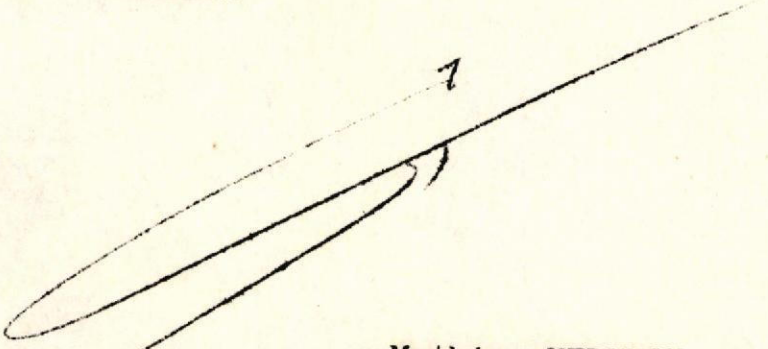
D E C R E T E :

ARTICLE 1er-: Pour compter du 23 Avril 1983, le Camarade Grégoire
AGBAHE, Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs est
chargé de l'intérim du Ministre de l'Information et de la Propa-
gande, pendant l'absence du Camarade Amidou BABA-MOUSSA.

ARTICLE 2.- : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 Avril 1983.

par le Président de la République,
Chef de l'Eta, Président du Conseil
Exécutif National,

7

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 PPC 2 MTAL-
MIP 6 Autres Ministère 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DAN 2 INSJA 2
DCCT 1 ONEPI-Gde-Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 Préfests 6
JORPB 1.-